

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme NICOLE BRODEUR, présidente  
  Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COMPOSTAGE  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 13 novembre 2014, 19 h  
Au Centre communautaire Roussin  
Salle Raymond-Mayer  
12125, rue Notre-Dame Est,  
Montréal

## **TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2014

MOT DE LA PRÉSIDENTE ..... 1

### **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

**M. Maurice Vanier**, Initiatives citoyennes en sécurité civile de l'Est de Montréal ..... 3

**Mme Aurélie Lepinoux**, Standard Life ..... 19

**M. Jean-François Lusignan**, Location de camions Penske Canada inc ..... 29

**M. Steve Potvin**, GPA Moto Trade inc ..... 38

**Mme Martine Piché**, citoyenne ..... 44

**Mme Julie Labrecque**, **M. Michel Massé**, Association des condos 5001 ..... 54

### **DROIT DE RECTIFICATION**

**M. Éric Blain**, Ville de Montréal ..... 62

### **MOT DE LA FIN**

**Mme La Présidente**..... 63

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

5            Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Je me nomme Nicole Brodeur, je préside cette  
commission. Ma collègue, madame Hélène Morais, se joint à moi pour vous souhaiter la  
bienvenue à cette deuxième phase de la consultation publique sur le projet de centre de  
compostage du secteur Est à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Nous sommes  
10            secondées par madame Stéphanie Wells qui agit à titre de secrétaire-analyste de la  
commission.

              Nous accueillons ce soir les personnes et les organismes qui se sont inscrits pour  
exprimer leur opinion sur le projet. Il est à noter que cette deuxième phase de la consultation  
se déroule entre les citoyens et la commission. Les représentants de la Ville de Montréal ne  
15            participent pas aux échanges comme tels.

              Nous avons tenu, c'est la deuxième soirée, deux séances d'audition des opinions.  
Treize citoyens ou représentants d'institutions ou d'organismes ont fait parvenir des mémoires  
ou les ont présentés sur place.

20            Je vous rappelle que les consultations de l'Office reposent sur le principe selon lequel  
les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de  
vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les  
25            décisions des élus municipaux relativement à ces projets.

              Les consultations de l'Office se déroulent selon une procédure établie et les  
commissaires s'engagent à respecter un code de déontologie.

30            Quant au déroulement de la séance, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à  
l'horaire. Nous allouerons une vingtaine de minutes à chacun, soit environ 10 minutes pour  
présenter leur opinion et 10 minutes environ aussi pour un échange avec les commissaires.

35 Je rappellerai à ceux et celles qui ont déposé un mémoire et qui viendront le présenter ce soir que nous l'avons lu et analysé attentivement. C'est pourquoi je vous inviterai donc à en présenter les éléments essentiels de façon à laisser le plus de temps possible à la commission pour qu'elle puisse vous poser des questions et échanger avec vous. Les mémoires seront rendus publics sur le site internet de même que toute la documentation déposée par ceux et celles qui présenteront des mémoires.

40 Une fois les deux phases de consultation terminées, les commissaires entreprendront l'analyse de l'information, des opinions et des mémoires qu'elles ont reçus et entendus. Nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport au début de l'hiver 2015. C'est la présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, qui remettra elle-même le rapport au conseil municipal de la Ville de Montréal et au conseil d'agglomération de Montréal.

45 Le rapport sera rendu public quelques semaines après ce dépôt. Les rapports de la commission ont une valeur consultative. Les décisions relatives aux projets de règlement appartiennent aux élus.

50 Vous noterez la présence d'une sténographe, madame Louise Philibert qui est à ma droite et d'un responsable de la sonorisation, monsieur Yves Lamontagne qui est à ma gauche. Comme pour la séance d'information, tout ce qui est dit au cours de cette audience est enregistré. La transcription des notes sténographiques sera accessible sur le site internet de l'Office dans quelques jours.

55 Je vais ajouter que la commission est soutenue dans son travail par monsieur Gilles Vézina qui est attaché de recherche et de documentation à l'Office, de mesdames Cristelle Lollier-Théberge et de Denise Mumporese qui est à l'arrière et de même que madame Brunelle-Amélie Bourque qui est responsable de la logistique.

60 La séance de ce soir devrait prendre fin vers 20 h, si tout se déroule comme prévu. Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je

rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui porteraient atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation d'autrui sont irrecevables.

65 Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou pour une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants de la Ville de Montréal pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agira bien entendu de rectifier seulement les faits et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

70

Alors, pour débiter, j'inviterais monsieur Maurice Vanier. Bonsoir, Monsieur

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

75

**M. MAURICE VANIER :**

Merci, Madame la présidente Nicole Brodeur, et bonsoir à vous également, Madame la commissaire Hélène Morais, ainsi que toutes les personnes que vous avez présentées. Auparavant, je voudrais savoir s'il m'est permis de vous ajouter au mémoire que vous avez déjà reçu une annexe?

80

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

85

Oui.

**M. MAURICE VANIER :**

90

L'annexe a rapport avec des propos que je tiendrai parce que c'était ma semaine de mémoires. Je me suis présenté le 11 novembre à la commission du schéma d'aménagement pour déposer un mémoire sur le projet de schéma d'aménagement entre autres où je parlais de l'extrême Est et des perceptions négatives entre autres ce projet-là et d'autres entraînaient.

Alors, je peux vous les remettre?

95 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Oui. Merci beaucoup.

100 **M. MAURICE VANIER :**

105 *Alors, Initiatives citoyennes en sécurité civile de l'Est de Montréal a été créé en 2013 et regroupe beaucoup de citoyens qui sont des militants actifs et non pas nécessairement des activistes dans le domaine de la sécurité civile, de la prévention et des risques d'accidents industriels majeurs. Nous travaillons de collaboration avec les entreprises dans le domaine de l'acceptabilité sociale permanente.*

110 Nous vous remercions, Madame la présidente et Madame la commissaire, de fournir aux résidents, aux travailleurs et aux autres citoyens en transit qui habitent, travaillent dans des multiples zones d'exposition aux risques technologiques de l'extrême Est industriel de l'agglomération, cette opportunité de pouvoir transmettre à cette commission nos opinions découlant de notre étude de ce projet soumis en consultation publique.

115 Il n'y a pas grand page, mais dans le fond, il y a trois divisions dans notre mémoire. Il y a un rappel, il y a des omissions que nous avons constatées et nous terminons en réaffirmant l'équité substantive qui a fait déjà l'objet de votre premier rapport.

120 D'abord, Madame la présidente, un rapport. Le 20 mars 2012, vous avez apposé votre signature au bas du premier rapport de consultation publique de l'Office sur les centres de traitement des matières organiques, rapport qui contenait 27 recommandations dont 5 pour le secteur Est devant accueillir deux de ces centres et sept pour le centre de compostage dans le secteur nord.

125 Trente-deux mois plus tard sans que toutes vos recommandations n'aient été  
retenues par l'administration de la Ville de Montréal, et qu'aucun des centres projetés n'aient  
été encore construits depuis, courageusement vous avez accepté de représenter à nouveau  
l'Office dans ce qu'on pourrait considérer un supplément de dernière heure de ce dossier  
inachevé. Cette fois-ci, vous vous immergez dans le secteur Est, parce que depuis le 9 juillet  
2014, le secteur nord n'a plus l'additif appréhendé. La fameuse équité territoriale dans le  
130 traitement des matières résiduelles a fini avec le temps par se composer elle-même via  
l'application éminemment politicienne du processus dit « à géométrie variable » avec un  
aboutissement qui, lui, est invariable, c'est-à-dire chez nous, les *ch'timiques* de l'extrême-est.

135 Qui plus est, au lieu de se délocaliser dans la Ville de Montréal-Est, à côté ou près des  
deux autres centres, voici que c'est dans notre arrondissement que s'implantera le centre de  
compostage. Questionné sur le pourquoi de la chose le 22 octobre, le représentant de la Ville  
a répondu qu'il n'y avait pas suffisamment d'espace disponible pour ce faire. Il n'y avait pas  
d'espace disponible déjà appartenant à la Ville certes, mais de l'espace autre, oui. On ne  
saura pas si le coût d'acquisition ou d'expropriation aurait été moindre que les coûts  
excédentaires des inconvénients de la relocalisation à un kilomètre et quelque plus loin.

140 Concernant les omissions. Le 14 octobre, j'ai transmis à l'Office qu'il manquait dans la  
documentation déposée par la Ville :

145 « *tant d'un avis d'expertise du répondant du Centre de sécurité civile de  
l'agglomération, que d'une mention spécifique dans les commentaires de  
l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en référence à la  
localisation de ce projet dans une immense zone d'exposition de risques technologiques  
générés par la raffinerie de Montréal de Suncor Énergie, essence et butane, et sa  
nouvelle acquisition de traitement de soufre, dioxyde de soufre, ainsi que par la division  
Pêcherie Atlantique de l'entreprise Métro-Richelieu* », laquelle n'a jamais été déclarée  
150 officiellement au public.

J'ajoutais :

155 « Je rappelle que parmi les arguments entendus en défaveur de l'implantation, pourrait  
figurer la charge additionnelle à un cumul déjà inconfortable de nuisances et  
160 dangers émanant du voisinage industriel. On se demande comment la  
Commission pourra faire son travail en l'absence de cette documentation particulière.  
Même si on veut prouver, ou on peut prouver, que les charges olfactives, auditives et  
autres sont déjà en-deçà des normes pour cette installation analysée isolément, que  
165 peut-on affirmer ou infirmer dans une analyse sur son ajout dans un potentiel négatif de  
cette masse critique de l'ensemble industriel lourd déjà présent et appelé à se  
consolider davantage avec les effets de l'inversion du flux pétrolier, la ligne 9B, dont la  
probabilité de construction d'une unité de cokéfaction en biais avec le centre de  
compostage ?»

165 Je terminerai aussi avec cette considération :

170 « Sous un autre angle, ce que je déplorais, celui du développement économique. Pour  
équilibrer mes commentaires précédents, je signalais l'absence de documentation  
émanant de services municipaux compétents en cette matière, je parle du  
développement économique, pouvant situer un apport positif de cette installation  
complémentaire à l'écologie industrielle locale.»

175 Je m'en vais maintenant à la deuxième omission. La première, je l'ai commentée, je  
ne reviens pas là-dessus, vous l'avez lue déjà. Je voulais juste corriger un terme. Vous avez,  
et je reconnais la trace de mon confrère ecclésiastique, l'abbé Beauchamp, dans la première  
commission, il avait parlé de l'équité substantive. Moi, je me suis accroché et je vous ai parlé  
de réaffirmation de l'équité substitutive. Alors, ce n'est pas celle-là, alors, vous voudrez bien  
corriger mon lapsus.

180 Dans mon mémoire, j'avais déposé lors de la consultation publique menée en fin  
d'année par l'Office sur les projets d'implantation, j'avais soumis la réflexion suivante, à savoir  
pourquoi ne pas transformer les contraintes en atout valorisé par l'économie du savoir-faire  
innovateur, des sarreaux blancs qu'on va mixer avec des vareuses bleues? Pourquoi se cacher

sous le fardeau du syndrome de la pollution et de la poubelle au lieu de s'affirmer la technopole de l'énergie et de la chimie?

185

Dans votre rapport du 20 mars 2012, vous reprenez, Madame la commissaire, et membres à ce moment-là qui avez signé, vous reprenez à plusieurs endroits cette contrepartie d'acceptabilité sociale via la valeur ajoutée de développement économique. Notamment, vous avez deux recommandations à ce moment-là pour le secteur Est, une qui disait que vous auriez apprécié, vous recommandiez que le centre-pilote de prétraitement signe un accord de développement avec la Ville de Montréal-Est comprenant notamment la création d'une chaire universitaire associée à ce centre, et votre recommandation 10, évidemment celle-là n'a pas été suivie, elle disait :

190

195

*«Nous recommandons que le centre de biométhanisation prévu sur le site de Demix n'entre en fonction qu'après celui de Lasalle ait atteint sa pleine capacité à moins que le regroupement avec le centre-pilote de prétraitement ne soit vu comme un levier économique significatif pour l'est de Montréal.»*

200

On connaît la suite, la Ville n'a pas retenu cette recommandation, la recommandation 10, et quant à la recommandation 9, à notre connaissance l'installation du centre-pilote de prétraitement sur le centre de la carrière Demix n'a pas été assortie d'un accord de développement économique.

205

Il faudra attendre le 9 juillet 2014 pour que cette idée de chaire réapparaisse alors que le communiqué émis par la Ville pour rendre le transfert du centre de compostage politiquement plus digestif pour les gens de l'Est réapproprie la chaire de recherche au bénéfice de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et aussi, j'imagine, atténuer les impacts économiques négatifs - j'en ai entendu hier quand je suis venu, du rayon protecteur de 500 mètres imposé préliminairement par le ministère de l'Environnement, etc., tel que décrit dans les commentaires de la Direction de l'aménagement et des services à l'entreprise de notre arrondissement.

210

215 Il appartiendra à votre commission, Madame, d'approfondir la crédibilité de ce médicament anti-syndrôme collectif de la poubelle de l'Est à connotation placebo. Là, je parle toujours de l'hypothèse de la chaire de recherche. Déjà, tel que mentionné précédemment, j'ai déjà signalé à l'Office que dans les documents déposés par la Ville et aussi dans les références hyperliens, l'absence de renforcement factuel à caractère économique probant avec cas de figure en appui, notamment pour soutenir l'énoncé politique du 9 juillet sur cette chaire de recherche.

220 Il est étonnant de constater que c'est dans l'hebdomadaire du quartier Rivière-des-Prairies qu'on en apprend davantage sur l'apport éventuel du compost produit à la décontamination de terrains pollués grâce à la phytoremédiation.

225 Déjà nous avons constaté en 2011-2012 que la Ville de Montréal n'avait pas élaboré son programme des CTMO, en synergie intégrée, ni avec l'usine d'épuration des eaux usées, bizarre surtout que l'exploitant est municipal, ni avec les usines pétrochimiques présentes sur le territoire dont une a remporté le prix Énergie 2011 pour son apport dans la récupération des biogaz.

230 Je soumetts également à votre commission que le levier de développement économique chez nous par la néo-écologie industrielle et ses composantes d'économie circulaire et de technologies vertes a été fragilement mis de l'avant à l'automne 2012 avec des contributions financières des milieux industriels, municipaux et gouvernementaux en collaboration avec l'École Polytechnique. Au moment où je dépose ce mémoire, il semble que l'on soit toujours en processus d'analyse et de validation. Et là, on ne parle pas d'une chaire de recherche. Habituellement une chaire de recherche, ça demande des millions, celle-là a été faite avec 200 000 \$, cette recherche-là.

240 Qui pire est, dans ce contexte faiblard de reconnaissance gouvernementale et municipale, chez nous, les *ch'timiques* de la néo-grappe industrielle de la pétrochimie, de la plasturgie pourtant en processus de consolidation, c'est l'impact fiscal appréhendé des

nouvelles mesures d'austérité gouvernementales sur les organismes de concertation régionale de l'Est en développement économique.

245

Nous invitons donc votre commission à ne pas lâcher prise dans la réitération et l'actualisation de ses recommandations précédentes et prochaines, et si l'équité territoriale n'a pas été retenue, ni appliquée, souhaitons-nous meilleure chance dans le concept mentionné dans votre précédent rapport, celui de l'équité substantive.

250

J'attire votre attention sur l'annexe que je vous ai donnée ce soir. J'ai indiqué à la Commission d'aménagement que je déplorais qu'il y avait peu de choses sur la sécurité des citoyens que je représente au niveau des risques industriels majeurs. Il y avait trois paragraphes dans la cohabitation des risques anthropiques. Je ne pense pas que le centre de compostage rentre là quoique la biométhanisation, j'avais déjà remarqué que le Centre de sécurité civile, il a fallu que j'écrive à l'Office pour qu'on ait un avis du Centre de sécurité là-dessus.

255

Mais ce qui est dommageable dans le schéma d'aménagement, et je l'ai entendu hier quand j'ai... une première partie de l'assemblée, j'entendais les commentaires de mes collègues des organismes environnementaux, c'est un peu le stigmate que nous portons dans l'extrême Est, de celui de la poubelle, du coin des rebuts humains. Ça a fait sursauter le commissaire quand j'ai parlé de ça, mais les rebuts humains, vous savez, c'est nous qui avons la concentration des centres de détention.

260

265

On a aussi dans l'extrême est la concentration des malades mentaux, particulièrement les «*désin*». Juste dans le kilomètre carré ici, il y a 52 résidences d'accueil de patients psychiatisés. Bon. Il a fallu d'ailleurs obtenir un moratoire pour dire «assez, c'est assez», on les aime nos patients, mais on veut s'en occuper. Il ne faut pas nous doper avec eux.

270

C'est la même chose pour les concentrations pétrochimiques et chimiques, quoique là-dessus, on ne partage pas nécessairement tous les arguments des environnementalistes, mais

il reste qu'il y a déjà une concentration, et cette concentration malheureusement comme je reviens, n'est pas équilibrée par un souci d'équilibre économique.

275

Il y a un grand rassemblement le 17 novembre au Centre des congrès sur Comment je vois Montréal qui est originé par le banquier Ménard et j'ai encore eu une mauvaise surprise quand j'ai regardé l'étude comparative des cinq villes où il s'était promené.

280

Je regarde le Plan aussi de développement économique, quoique on me dit que c'est en train de changer, où les technologies vertes, oui, sont mentionnées, mais on ne parle pas de la pétrochimie, la plasturgie qui est quand même le deuxième employeur d'importance dans les arrondissements et la Ville de Montréal-Est. Alors, c'est pour ça que j'attire votre attention sur le fait que... je ne dis pas que ça va enlever la perception négative vis-à-vis le centre de compostage, ou quoi que ce soit, mais il me semble qu'on pourrait faire des efforts dans la valorisation de l'Est autrement qu'à toujours maintenir les images qu'on est la poubelle de l'Est ou l'égout collecteur de l'Est. Merci.

285

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

290

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Vanier. On va prendre connaissance du mémoire que vous avez présenté cette semaine à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

295

J'aurais une question en rapport avec le premier paragraphe de la dernière page de votre mémoire où vous nous faites part entre autres en relation avec le développement économique par la néo-écologie industrielle et ses composantes d'économie circulaire et de technologies. Vous faites part d'un projet qui a été mis en place à l'automne avec des contributions financières de milieux, de divers milieux. J'aimerais ça que vous nous en parliez davantage.

300

**M. MAURICE VANIER :**

305 Bien, je n'en sais pas grand-chose parce que j'appartiens quand même à des comités consultatifs de l'AIEM, de Suncor et Cantrade avant son acquisition. J'ai pris la peine d'appeler cet après-midi le directeur général de l'AIEM pour lui demander où on en était.

Ils en sont, ils travaillent, il y a de l'argent qui a été investi là-dedans, pas autant qu'on l'aurait souhaité parce qu'on n'a pas eu les mêmes montants... vous savez, ça, ça origine de la fermeture de Shell.

310

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Oui.

315

**M. MAURICE VANIER :**

320 Quand Shell a fermé, le milieu s'est organisé et il a demandé d'avoir des contributions compensatoires, un peu comme ce qui est arrivé à Gentilly quand on a demandé... sauf que la différence, Québec pour la fermeture de Gentilly a donné 200 M\$ au milieu pour se restructurer.

325 Nous, la fermeture de Shell, ça a entraîné ben des sanglots, ben des ci, ben des ça, mais finalement, on a eu 5 M\$ répartis sur 5 ans avec un comité piloté à ce moment-là par madame Léger qui est toujours députée, mais qui était ministre. Et ce comité-là évidemment s'est réparti différents thèmes, différents éléments pour faire la relance de l'Est, mais malheureusement à mon avis pas nécessairement axé sur la pétrochimie. La pétrochimie en est membre.

330 Alors, le milieu, prenant compte de ça et ne voulant pas nécessairement se disputer la répartition de la tarte financière pour les projets, s'est doté d'un projet d'écologie industrielle en collaboration avec un chercheur de l'École Polytechnique, c'est pour ça qu'on ne voulait pas

d'une chaire de recherche, pour voir si particulièrement la problématique de Montréal-Est où il y a 23 millions de pieds carrés contaminés.

335           Alors, c'est pour ça que le projet cherche à ma connaissance à voir de quelle façon  
valoriser les terrains, être capable que sous le terme de la contamination, il y a différentes  
couches, il y a différentes... puis les gens qui sont en arrière de moi le savent mieux que moi  
en environnement, quand on parle de contamination, on parle de divers degrés, ça ne veut pas  
dire que parce que vous avez un terrain contaminé, il n'y a plus rien à faire avec. Bon.  
340 Vancouver a des terrains contaminés, puis ils font pousser des légumes, mais la nuance, c'est  
qu'ils ont pris ces terrains-là et ils les ont aménagés avec la culture hydroponique des serres et  
des bassins de végétation qui ne proviennent pas directement du sol. Ils se sont servis de  
l'espace pour faire ça.

345           Alors, disons qu'on n'en connaît pas plus. Mais ce que j'ai reproché d'ailleurs à mes  
partenaires de l'acceptabilité sociale de l'industrie pétrochimique, c'est un peu la tendance.  
Quand ils se sont présentés à l'Office nationale de l'énergie pour défendre l'inversion de la  
ligne 9, évidemment c'était les mêmes appréhensions, puis les milieux environnementalistes  
radicaux étaient encore plus sévères dans cette question-là et l'industrie s'est défendue en  
350 disant qu'elle travaillait sur les technologies vertes et entre autres sur l'écologie industrielle.

          On est sur les débuts. On n'a pas encore de produit, on n'a pas encore d'éléments et  
c'est pour ça que je déplore que le gouvernement et la Ville de Montréal n'aient pas consacré  
suffisamment d'éléments là-dessus. Quand on avait les six raffineries ou les cinq, c'était  
355 évident, on ne pouvait pas passer à côté, il y a quand même une raffinerie d'importance qui est  
Suncor au Québec. Le milieu est en train de se consolider, la pétrochimie n'est pas morte,  
puis encore là, les gens ont dans l'esprit que le pétrole, c'est uniquement la pompe à essence.  
C'est beaucoup plus que ça. Tout ce qu'on a autour de nous...

360           **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

          Le plastique, oui.

**M. MAURICE VANIER :**

365           Alors, c'est pour ça que la recherche est importante là-dedans, puis il y a déjà un  
facteur... Mais dans ce que j'ai vu de la chaire de recherche préconisée dans  
l'arrondissement, on n'est pas tout à fait dans les... on est dans la décontamination, mais  
légère. Ce n'est pas celle qui est envisagée par l'autre étude, à ma connaissance.

370           **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

O.K. Une question, Hélène?

**Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

375

Oui, j'aimerais vous entendre un petit peu plus sur votre invitation à notre commission  
de poursuivre, de ne pas lâcher prise sur les recommandations précédentes qu'elle a faites.  
Dans cette proposition-là, à quel objet, quelle recommandation, voulez-vous attirer surtout  
notre attention?

380

**M. MAURICE VANIER :**

Moi, je pense que vous aviez à ce moment-là une ligne rassurante pour la population  
de l'extrême Est, que vous n'alliez pas nécessairement dans le sens d'établir un... parce qu'à  
385 ce moment-là, on ne parlait pas de déménager le centre de compostage, il faisait partie d'un  
schéma, il s'en allait au nord, puis, bon...

Moi, quand je parle de maintenir, c'est qu'il y a un argument où j'ai trouvé des pages  
éloquentes sur où... sans utiliser les mêmes mots que les plaignants, ce que j'appelle dans  
390 mon langage les *ch'timiques* qui en ont assez de recevoir tout et partout, vous demandiez  
quand même une certaine forme d'équité substantive et qui faisait partie de l'équité territoriale,  
puis de l'équité durable. J'ai trouvé que c'était profond, mais c'est important.

395 Et à ce moment-là évidemment, idéalement pour résumer ma pensée, moi, je ne vois pas de raison de déménager le centre de compostage ici à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Je comprends le raisonnement de la Ville d'économiser pour ne pas être obligé d'acheter un terrain, mais quand on regarde la cartographie de Montréal-Est, Montréal-Est, et je l'ai encore répété au Schéma d'aménagement, c'est une ville industrielle. Quand je demande aux urbanistes de me dire ce que c'est une ville industrielle, ils ne sont pas capables. 400 D'ailleurs, il y a eu une commission du conseil de Montréal sur les parcs industriels, Montréal-Est n'était même pas là. Parce qu'on ne pouvait pas dire que Montréal-Est, c'est un parc industriel, c'est un parc résidentiel. Mais la notion de parc résidentiel dans l'agglomération, c'est un être théorique.

405 Alors, c'est pour ça que normalement, moi, pour un, je trouve que... surtout avec le témoignage de monsieur Beaudry, que je connais très bien parce que j'ai été maire de Pointe-aux-Trembles, quand il vous parle des générations des Beaudry qui ont fait de l'alimentation, c'est sûr que quand vous regardez, quand il veut exiger, puis moi je pense dans mon expérience légale qu'il aurait raison de demander une injonction à la Cour supérieure contre ce 410 projet-là, tous les coûts que ça va pouvoir entraîner de contestation, tout le coût social de se retrouver encore la tête entre les deux jambes en disant «Encore la poubelle», puis ci, puis ça, la Ville de Montréal-Est, surtout avec l'appui de l'industrie qui est majoritairement présente là, la chaire de recherche, si évidemment votre recommandation, c'était de la faire avec le centre de prétraitement, le centre de compostage, nonobstant les coûts demandés pour le propriétaire 415 d'un terrain X à côté, ce serait beaucoup plus cohérent et logique d'après moi de mettre tout ça ensemble dans le même coin et là, ça appuierait... Puis travailler aussi avec... parce que les industries ne se sont pas présentées cette fois-ci pour le mémoire, mais il y avait quand même un mémoire qui avait été déposé à votre premier rapport, l'association industrielle avait déjà déploré que le projet des centres de traitement des matières organiques a été fait de façon 420 isolé sans nécessairement leur implication.

Ils sont intéressés là-dedans, ils ont des matières, on fait de la synergie, l'économie circulaire. Puis moi ce qui me surprend comme le politicien responsable de l'implantation de l'usine d'épuration d'eaux usées dans les années 80, je trouve ça un peu anormal alors qu'à

425 Québec, il y a eu beaucoup de collaboration entre l'épuration des eaux usées, la biométhanisation, ici je ne l'ai pas vu dans votre précédent rapport, peut-être que vous pourrez le regarder davantage, je ne comprends pas que le milieu municipal fasse synergie.

430 Et ce qui est dangereux aussi, c'est que si on avait parlé... dans mon temps, quand j'étais responsable de l'environnement politique à la CUM, de confier l'épuration des eaux usées à un traiteur privé, ça n'aurait jamais passé. C'est trop risqué, puis la notion qui est donnée sous-jacente, je comprends, de prendre ses distances, puis de contrôler l'exploitant, un genre de partenariat public-privé, de lui confier l'usine de compostage, puis j'imagine que ça va être la même chose pour les deux autres centres, je trouve ça extrêmement dangereux.  
435 Parce que ça va accentuer l'impression que nous, on est une population de cobayes.

J'ai bien compris les arguments de monsieur Blain quand il disait l'autre fois : «Ça va nous donner une meilleure prise, que si l'entreprise ne fait pas ce qu'elle doit faire, on va lui serrer les «*hum*», puis on va obtenir quelque chose». Ben ça, ça laisse entendre que c'est  
440 normal que le risque zéro n'existant pas, on peut avoir des erreurs, on peut avoir des inconvénients. Là, à ce moment-là, monsieur Beaudry qui est intervenu, puis le milieu économique que je connais, ça va être une partie de ping-pong à chaque fois de savoir qui et quoi est responsable.

445 Alors ça, ça accentue aussi le fait que la population est dans un genre d'otage pour un projet expérimental de traitement de compostage ou de biométhanisation et que la Ville, nos argents à nous qui servent pour ça comme contribuables, ben, on a une espèce de retrait discret des répondants municipaux là-dedans.

450 Alors ça ce n'est pas... quand je regarde votre premier rapport, ça n'apparaît pas. Parce que dans ce moment-là, on ne nous a jamais dit de façon évidente, à moins que je me trompe dans les audiences, que ces projets industriels là seraient confiés à l'entreprise privée sous supervision municipale. Ce n'était pas aussi clair que ça.

455 **Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

Merci.

460 **M. MAURICE VANIER :**

Est-ce que j'ai répondu à votre...

**Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

465 Et plus. Et plus. Vous avez répondu et plus à ma question. Le centre de compostage, si vous ne le voyez pas dans les lieux qui sont prévus, vous voyez quoi?

**M. MAURICE VANIER :**

470 Je vois rien parce que déjà, Madame, il y a une anomalie dans le... et ça c'est le problème du responsable du chef de la division urbanisme dernièrement, il y a une anomalie dans notre organisation.

475 Vous savez qu'on a des risques d'exposition technologique, hein? Normalement si on va en Europe, aux États-Unis, le fameux 500 mètres ou 300 mètres, il n'y a aucune construction, il n'y a aucune habitation. Alors, pour vous donner un exemple comment on est mal pris : au mois de mars, l'arrondissement a accepté jusqu'à temps qu'à mon intervention Suncor réagisse, il y avait le projet de construction juste en face du centre de compostage, l'autre partie de l'autoroute, il y avait déjà un projet de trois concessionnaires automobiles et  
480 d'un hôtel.

485 On est en face de trois éléments dangereux de butane et d'essence qui sont là. Normalement, il aurait fallu avoir déjà le fameux rayon 500 mètres il y a bien longtemps quand la pétrochimie s'est organisée. Là, le problème qu'on a avec les gens que je représente au Conseil de réduction des accidents majeurs du Québec, c'est que là, rétroactivement, c'est

assez difficile de dire, même dans le réseau des voies ferrées : «Vous allez garder une distance de 30 mètres parce que vous transportez des matières dangereuses», mais au moins dans les espaces qui ne sont pas bâtis, n'allons pas de grâce mettre des choses là. Et là, la sensibilité des terrains, puis là, vous avez un exploitant agroalimentaire qui s'est présenté hier, l'anomalie, c'est que nous n'avons pas dans la carte de où on implante le centre de compostage l'ensemble du portrait.

Il n'y a pas juste la raffinerie qui a un rayon d'impact d'explosion dangereux, premier, deuxième degré. Vous avez aussi, puis c'est aussi une anomalie de notre système, il y a une fabrique de... - pas Gaz Métro, mais elle est un peu plus loin elle aussi, mais Métro-Richelieu qui a dix tonnes d'ammoniac. Bon.

Le rayon de dispersion de l'ammoniac, si jamais il y a un accident, il atteint le centre de compostage. Le problème, c'est que ce rayon-là n'a jamais figuré, on ne le connaît pas. On connaît les autres par exemple. Alors, lorsqu'on situe le compostage, on situe l'usine de biométhanisation dans une espèce de sphère de 4, 5, 6, 7, 8, 9 cercles de rayons d'impact qu'on appelle maintenant des zones de risque technologique. La prochaine démarche des citoyens que je représente et de beaucoup d'ingénieurs qui sont membres de l'industrie, c'est de demander la reconnaissance au gouvernement du Québec de ces zones-là. Actuellement, on appelle ça des zones d'intervention d'urgence. Nous, on demande que ce soit... on veut éviter ce qui se passe en Europe, c'est qu'une fois qu'il y a eu beaucoup d'accidents, les autorités politiques ont pris le mors aux dents, puis ils ont décrété des servitudes technologiques.

Quand vous savez que vous engagez un procès pour déménager une raffinerie parce qu'elle est à côté d'une autoroute, on peut dire que ça n'a pas passé, mettons qu'on pourrait prévenir et vous me parliez du terrain, on peut vivre avec des terrains vacants. Qu'on impose davantage l'industrie pétrochimique qui a de l'argent pour la ceinture de protection d'atténuation, là c'est le temps.

Là actuellement, on procède, on essaie de demander, et c'était la question du président, monsieur Perez, de la Ville de Montréal qu'il m'a adressée mardi, il me dit : «Qu'est-ce qu'on fait avec la suggestion fortement recommandée de ne tolérer aucune construction dans les 30 mètres d'une voie ferrée?»

520

Ce n'est pratiquement pas réalisable dans le milieu bâti à Montréal. Mais dans un endroit comme nous avons autour des raffineries, malheureusement nous n'avons pas de schémas de développement et d'aménagement distincts pour la zone de l'Est. La seule étude de vulnérabilité que nous avons, c'est celle qui a été commandée par monsieur Zampino pour justifier le projet Contrecoeur, puis on sait où ça a mené cette affaire-là. C'est la seule fois où dans l'Est de Montréal, on dispose d'une étude fouillée sur la vulnérabilité du terrain. C'était à l'occasion du projet controversé de Contrecoeur. Parce qu'on voulait empêcher l'industrie de prétendre que c'était dangereux d'établir des habitations.

525

530

Alors, moi, je pense qu'il y a de l'ouvrage à faire là. Ce n'est peut-être pas le rôle direct de votre commission, mais il y a un lien dans ce qu'on pourrait appeler la partie négative qui vous est donnée sur l'usine de compostage. Ce n'est pas tellement le compostage comme tel, oui, mais c'est surtout ce que ça soulève comme problématique non traitée, ni dans les perceptions des gens, ni dans les travaux d'aménagement, ni en considération des risques industriels majeurs et évidemment les autres nuisances pour la santé qui ont été soulevées par mes collègues des groupes environnementaux hier.

535

**Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

540

Merci, Monsieur.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

545

Monsieur de vos propos très éclairants.

**M. MAURICE VANIER :**

Je vous remercie de la tolérance sur le temps que vous m'avez donné.

550 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Merci beaucoup. J'inviterais madame Aurélie Lepinoux, s'il vous plaît.

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

555

Bonjour.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

560

Bonjour, Madame.

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

565

Je suis là pour Standard Life. Donc, le présent mémoire qu'on vous a déposé vise à démontrer la nécessité de ne pas adopter le projet de règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé afin notamment de garantir le maintien et le développement de l'activité économique dans le secteur, d'assurer le dynamisme économique du secteur notamment par la création d'emplois ainsi que de préserver la valeur des espaces actuellement non construits.

570

Donc, la localisation du terrain de Standard Life, comme on peut le voir sur la présentation, celui-ci est situé au sud du boulevard Métropolitain. Il est fait front sur celui-ci. C'est un terrain qui bénéficie d'une très bonne accessibilité et d'une excellente visibilité aussi de par la présence de l'autoroute. Il est accessible actuellement par la rue François-Bricault et donc, il est actuellement disponible à des fins de développement économique. Il est non construit.

575

En fait, sur ce terrain-là, il y avait un développement cohérent et réfléchi qui avait été fait avec les lots voisins. Je pense que hier, vous avez eu la présentation pour le lot qui est situé à l'ouest.

580

Donc, en fait, au printemps 2014, l'entreprise Standard Life a été approchée par l'arrondissement, notamment dans le cadre d'une demande d'adoption de PPCMOI, donc, un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeubles qui a été déposé par le Groupe Gabriel pour la construction de trois concessionnaires automobiles, donc, situé sur les deux lots voisins à l'ouest.

585

Le projet de PPCMOI de l'entreprise Gabriel proposait notamment l'ouverture d'une nouvelle rue qui viendrait se connecter à l'actuelle rue François-Bricault. Le tracé de la rue doit notamment emprunter une portion de l'entreprise Standard Life pour se connecter au réseau existant. Donc ça, c'est la première chose.

590

La deuxième chose, c'est que l'entreprise Standard Life sur ce terrain-là, donc, a amorcé des démarches, il y a plusieurs années, auprès de l'arrondissement notamment pour la mise en œuvre d'un projet de développement majeur sur son lot en lien avec les trois concessionnaires qui étaient prévus sur le lot situé à l'ouest.

595

Donc, il y a un projet qui a été proposé à la Ville en 2010 - Ça, ce n'était pas dans le mémoire, on ne l'avait pas encore, mais vous l'avez là - Donc, le projet, le plan d'aménagement particulier, donc, ce projet illustre quand même l'implantation possible de bâtiments commerciaux, l'accessibilité aux bâtiments projetés, le lotissement des différentes phases de développement, il y a six lots qui étaient notamment prévus, l'aménagement des stationnements ainsi que le réaménagement des voies de circulation.

600

Donc, le but qui était visé par cette proposition, c'était d'établir des principes d'aménagement pour le secteur, de structurer le réseau local, les aires d'aménagement pour les stationnements, pour les espaces verts dont finalement les détails devaient être établis en fonction des projets connus.

605

610 Donc là, vous avez le projet qui avait été proposé. Donc, on voit la connexion qui avait été fait par la rue François-Bricault et il partait vers le boulevard St-Jean-Baptiste à l'ouest avec l'implantation des différents bâtiments commerciaux toujours en lien avec le projet à l'ouest des... comme une phase 2 finalement avec le projet qui était à l'ouest pour Groupe Gabriel.

615 Donc, les impacts du règlement sur le terrain de Standard Life. Le terrain de Standard Life est localisé, donc, dans le rayon de 500 mètres autour du centre de compostage envisagé. À l'intérieur de ce rayon, on sait que les usages dit sensibles comme les usages résidentiels, commerciaux et publics sont interdits. Donc, les espaces actuellement disponibles, dont le terrain de Standard Life, ne pourront être construits à des fins commerciales comme initialement prévues.

620 Donc, de fait, les terrains du secteur vont subir une dépréciation de leur valeur et ce, malgré leur accessibilité et leur visibilité remarquables. Donc, Standard Life s'interroge sur la volonté de la Ville à développer un secteur dynamique et accueillant de nombreux emplois sur ce terrain.

625 Standard Life s'interroge aussi sur la diminution du rayon de 500 mètres. Donc, on sait que le ministère du Développement durable et de l'Environnement s'est appuyé sur les lignes directrices pour établir son rayon de protection de 500 mètres. Toutefois, le guide du ministère précise que, je cite :

630 *«Dans le cas d'un site de compostage intérieur, bâtiment fermé avec ventilation à pression négative et traitement de l'air vicié, cette distance minimale pourrait être ramenée à 250 mètres.»*

635 Donc, dans cette optique, Standard Life s'interroge sur la façon dont le rayon de protection a été établi et pourquoi l'opportunité de le réduire n'a pas été étudiée et ce, notamment afin de limiter les impacts sur le milieu environnant et les projets envisagés.

Les demandes de Standard Life. Standard Life s'oppose à l'implantation d'un futur centre de compostage si le règlement reste tel quel. Les demandes de Standard Life eu égard

640

au règlement, c'est que la Ville de Montréal révisé son projet de règlement afin de permettre certains usages commerciaux dans le secteur et notamment afin d'autoriser les projets de développement économique initiés. Et demande également que la Ville de Montréal tienne compte des préjudices pour le milieu environnant advenant le maintien du projet du centre de compostage. Voilà.

645

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Alors, merci de votre présentation. Je vous remercie aussi de nous avoir fourni une description un peu plus fine des projets à travers les schémas que vous nous avez présentés parce que ce n'était pas du tout clair pour nous...

650

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

Oui, dans le mémoire, on n'avait pas...

655

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

À la fois dans le mémoire et ensuite, il y a eu une présentation hier de monsieur... attendez un peu...

660

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

De monsieur Tremblay.

665

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

De monsieur Tremblay effectivement, pour une compagnie de ce qui en était exactement.

Alors, si je comprends entre autres, c'est un projet... ce n'est pas un projet conjoint, mais vous êtes propriétaire, à Standard Life, de terrains?

670

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

Oui. La Standard Life est propriétaire du terrain qui est situé finalement à... finalement ce qu'on voit à l'Est.

675

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Du côté Est, oui, c'est ça.

680

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

C'est ça.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

685

Et êtes-vous associé au projet?

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

690

Non.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Non. Alors, c'est ça, il y a donc trois concessions pour l'automobile, plus des bureaux?

695

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

À l'Est, c'était des bureaux et des commerces, hein, qui étaient prévus.

700 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Des bureaux et des commerces?

705 **Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

Oui, des commerces qui étaient prévus.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

710 Dites-moi une chose. Est-ce que pour l'ensemble du projet, à la fois pour le terrain qui vous appartient et l'autre partie du terrain qui appartient, j'imagine, à la société que représentait monsieur Tremblay hier?

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

715

Oui.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

720 Ça, c'est la compagnie Ram...?

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

725

Oui, Rampa Construction.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Rampa Construction. C'est parce qu'on a eu du mal à se démêler à un moment donné. Quelle est la proportion du terrain qui entre à l'intérieur du périmètre de 500 mètres?

730

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

Ça, je ne pourrais pas vous le dire. - Est-ce que vous le savez?

735

**PERSONNE NON IDENTIFIÉE: (Dans la salle)**

Je pourrais répondre. C'est moi qui suis le propriétaire de ce terrain-là, ça fait 20 ans.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

740

Ah, excusez.

**PERSONNE NON IDENTIFIÉE: (Dans la salle)**

745

Pour vous éclaircir toute l'histoire, l'historique du terrain qu'on parle.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

750

Bon, alors... Excusez, je n'ai pas trop... Ce que vous me dites, c'est que vous allez venir tout à l'heure?

**PERSONNE NON IDENTIFIÉE: (Dans la salle)**

755 Ah, écoutez, ça fait 20 ans que je suis propriétaire du terrain que vous parlez. Il a  
367 000 pieds et on en a vendu une partie, 10 000 pieds, à monsieur Massé dans le passé  
pour...

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

760 Alors, on verra tout à l'heure avec monsieur Massé. Je vous demanderais que ce soit  
les personnes qui viennent à l'avant qui interviennent pour ne pas qu'on engage de dialogue  
avec la salle, mais avec les interlocuteurs qu'on a devant nous.

765 Alors, une des questions que je voudrais vous poser ces clarifications faites, qu'est-ce  
que vous avez en tête dans la deuxième recommandation lorsque vous dites que la Ville tient  
compte des préjudices encourus?

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

770 Bien, c'est sûr que si le centre de compostage reste tel quel étant donné le peu  
d'usages qui vont être autorisés à construire dans le rayon de 500 mètres, le terrain vient de  
perdre une certaine valeur. Donc, c'est des préjudices financiers essentiellement.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

775 C'est des préjudices financiers. Alors, c'est ça que vous avez en tête?

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

780 Oui.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Parfait. Merci. - Avez-vous des questions?

785

**Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :**

Sur votre première demande, le point 1, quand vous dites que la Ville révisé son projet de règlement pour permettre des usages commerciaux dans le secteur, vous pensez à quels types d'usages commerciaux qui seraient le plus souhaitable pour vous en fonction de vos projets?

790

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

C'était des bureaux...

795

**M. GEORGE KYRIAZOPOULOS : (Dans la salle)**

Ce n'est pas tellement des bureaux, c'était plus des commerces.

800

**Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :**

Des commerces?

805

**M. GEORGE KYRIAZOPOULOS : (Dans la salle)**

Ben, un exemple. Ça, c'est des concessionnaires automobiles, donc, ce genre-là de commerces. Un Tim Horton's peut-être. Pas de bureaux.

810 **Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

Restauration. Pas de bureaux.

815 **M. GEORGE KYRIAZOPOULOS : ( Dans la salle)**

Pas de bureaux.

**Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

820 C'est bon, merci.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Ça va?

825 **Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

Oui.

830 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Alors, je vous remercie beaucoup, Madame.

**Mme AURÉLIE LEPINOUX :**

835 Je vous remercie.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

840 Le monsieur qui était à l'arrière et qui voulait donner des informations, est-ce qu'il est toujours dans la salle?

**PERSONNE NON IDENTIFIÉE (Dans la salle):**

845 Il est sorti.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Il est parti?

850

**PERSONNE NON IDENTIFIÉE (Dans la salle) :**

Il est sorti. Il est sorti pour deux secondes.

855

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Deux secondes, oui? Bon. Alors, peut-être qu'on pourra lui réserver un petit temps d'intervention tout à l'heure. J'inviterais en attendant monsieur Jean-François Lusignan.

860

**M. JEAN-FRANÇOIS LUSIGNAN :**

Bonsoir.

865

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Bonsoir, Monsieur.

870 **M. JEAN-FRANÇOIS LUSIGNAN :**

Vous me permettez de prendre de l'eau un peu avant de commencer?

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

875 Je vous en prie, allez-y.

**M. JEAN-FRANÇOIS LUSIGNAN :**

880 Bonsoir. Mon nom est Jean-François Lusignan, je suis urbaniste chez Groupe BC2. On a été mandaté par la compagnie Location de camions Penske Canada pour, dans un premier temps, écrire un mémoire dans le cadre de la consultation et dans un deuxième temps, pour présenter ce soir les grandes observations et demandes de ce mémoire.

885 Pour mettre en contexte un peu la compagnie Penske, Location de camions Penske, c'est une division canadienne en fait de la compagnie Penske *truck leasing* qui est une compagnie américaine basée en Pennsylvanie. Ils ont, en gros, ils gèrent à peu près 200 000 camions et remorques dans à peu près 1 000 points de service en Amérique du Nord dont 31 au Canada et 4 au Québec. Et pour un peu fermer le portrait de Penske, la compagnie se spécialise dans la location de camions et remorques à long terme et à court terme incluant  
890 souvent dans le bail de location également la réparation et l'entretien des camions également.

Au niveau des sites au Québec de Penske, il y en a un à Boucherville, St-Laurent, Québec et Rivière-des-Prairies qui se trouve au coin du boulevard Henri-Bourassa et Saint-Jean-Baptiste. Et la compagnie opère à Rivière-des-Prairies depuis 2000 exactement.

895 Et la logique d'implantation de Penske pour compléter, dans tous ses sites au Québec à tout le moins, elle s'implante toujours dans des parcs industriels ou dans les zones industrielles en raison de sa clientèle, donc, pour être à proximité de sa clientèle.

900 L'objectif du mémoire, vous le devinerez, c'est que la compagnie Penske se trouve  
dans le fameux rayon de 500 mètres pour lequel les usages commerciaux, d'habitation et  
institutionnel seront interdits. Donc, c'est pourquoi Penske souhaitait dans le cadre de la  
consultation exprimer ses inquiétudes par rapport à l'impact de ce rayon de protection ou  
905 d'interdiction des usages commerciaux sur l'utilisation actuelle de sa propriété et sur l'utilisation  
future aussi de sa propriété.

Pour vous situer, donc, on voit sur le plan qu'on a ici, on voit le centre de compostage  
au coin de l'autoroute 40 et boulevard Saint-Jean-Baptiste. La propriété de Penske, elle se  
trouve un peu plus au nord-ouest au coin, donc, de Henri-Bourassa. Dans l'environnement  
910 immédiat, on a l'Institut Pinel ici, on a une usine de béton, on a une station-service, des  
commerces de vente de pièces. On a également un terrain qui est la propriété de la Ville de  
Montréal pour lequel elle est propriétaire à tout le moins. Et on a le projet du centre de  
compostage.

915 Je vais vous présenter plus précisément, rapidement quand même, la propriété.  
Penske actuellement opère dans la portion ouest de son terrain. La portion Est, quant à elle,  
est vacante depuis à peu près un an, contrairement à ce qu'on voit sur la photo. Auparavant,  
c'était une entreprise en démolition qui occupait le terrain et actuellement la compagnie a  
beaucoup de difficulté depuis l'annonce du centre de compostage et de l'imposition du rayon  
920 de protection de 500 mètres à trouver des locataires. Parce que sa propriété, en fait la  
configuration de la propriété fait en sorte qu'elle est propice avant tout à des commerces lourds  
et non à des industries comme par exemple à des entrepreneurs ou des commerces de ce  
type-là de réparation.

925 Donc, elle est un peu prise par cette possibilité-là, par les dimensions du terrain, et  
lorsqu'on revient dans le secteur, on se rend compte qu'il y a beaucoup de terrains également  
qui sont de petites tailles, donc, l'utilisation possible est seulement à des fins commerciales à  
moins qu'il y ait des remembrements.

930 Dans un deuxième temps, on a discuté avec la compagnie Penske lorsque le projet de  
règlement a été adopté pour voir avec eux l'impact. On comprend que le projet de règlement a  
été adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, donc, qui permet de  
déroger à la réglementation de zonage et de PIIA, les plans d'implantation et d'intégration  
935 architecturales, et donc, dans un rayon de 500 mètres seront interdits les usages résidentiels  
commerciaux et institutionnels.

Et comme on a pu le voir, actuellement il y a quand même plusieurs commerces qui se  
trouvent dans ce rayon-là qui se trouveront, donc, maintenant dérogatoires, donc, plus  
940 autorisés, en situation de droits acquis.

Et on comprend que ces lignes directrices-là proviennent... - Je recommence ma  
phrase. On se rend compte que ce rayon-là provient en fait des lignes directrices du ministère  
de l'Environnement qui dans son guide adopté en 2012 préconise que les usages  
commerciaux, résidentiels et institutionnels soient interdits parce qu'ils sont sensibles à un  
945 centre de compostage. Par contre, on constate dans ce guide-là qu'il n'y a pas de définition de  
ce qu'on entend par «usages commerciaux».

On verra dans ma prochaine diapositive, qu'on a eu avec la Ville de Montréal et  
l'arrondissement, on a pris la décision d'y aller d'une façon très stricte dans l'interprétation de  
950 ce qu'est un usage commercial. Dans le guide également du ministère de l'Environnement, on  
l'a invoqué dans la présentation précédente, il y a une possibilité qui est annoncée de réduire le  
rayon à 250 mètres dans le cas d'un centre de compostage intérieur et on décrit plus  
précisément les conditions qui correspondent, à notre compréhension, au centre de  
compostage qui est prévu par la Ville de Montréal à Rivière-des-Prairies.

955 Ce qu'on comprend également avec ce projet de règlement, c'est que... c'est un peu  
technique, mais qu'on ne pourra plus faire appel à l'outil qui est «les projets particuliers».  
Donc, on appelle ça les PPCMOI qui permettent de demander de déroger à la réglementation  
de zonage à condition qu'un projet soit conforme au Plan d'urbanisme.

960

965 Donc, actuellement, on peut demander si on est dans une zone industrielle d'obtenir un usage commercial étant donné qu'au Plan d'urbanisme, c'est une zone qui est d'emploi, donc, qui permet autant l'industriel que le commercial. Donc, on comprend qu'étant donné que ce règlement-là, ce projet de règlement est adopté en vertu de la Charte de la ville qui viendrait se superposer à cette possibilité-là, donc, ce ne sera plus possible pour nos clients, pour Penske de demander dans le futur, d'obtenir des usages commerciaux supplémentaires. Donc, ce serait bloqué par ce projet de règlement.

970 Pour revenir à l'interdiction des usages commerciaux, dans le règlement de zonage auquel fait référence le projet de règlement de l'agglomération, on fait référence justement au règlement de zonage et le règlement, lui, classe enfin les usages entre quatre grands groupes : l'habitation, les commerces et services, les usages du groupe public et institutionnel et les usages du groupe industrie. Et le résultat, c'est qu'à partir de maintenant, seulement les usages du groupe industrie seront autorisés dans le 500 mètres autour du centre de compostage.

980 Par contre, ce qu'on constate, c'est que le groupe commerce, lui, inclut des usages qui sont propices à un parc industriel et qui se retrouvent habituellement dans un parc industriel et pour lesquels on comprend que les lignes directrices ont pour objectifs de protéger les clientèles de commerces contre les nuisances potentielles d'un centre de compostage malgré qu'on a dit que les odeurs ne seraient pas perceptibles dans le rayon, on constate que dans le groupe commerce, il y a... je donne un exemple ici, il y a certains usages comme par exemple les ventes, les grossistes, les entrepreneurs en construction qui ont souvent des locaux dans les parcs industriels, les commerces de vente, location d'outils, de machinerie, la vente d'entretien de camions ou encore les stations-services, seront dorénavant complètement interdits dans le parc industriel et comme je l'ai dit, c'est des usages qui cohabitent bien dans un parc industriel avec les usages commerciaux, les usages plutôt industriels parce qu'ils sont souvent, ils sont en fait en support à la fonction industrielle.

990 Pour synthétiser ce qui a été présenté dans le mémoire qu'on a déposé, en fait ce qu'on constate en regardant le projet de règlement, c'est qu'on s'aperçoit que la Ville de Montréal semble avoir sous-estimé les conséquences de son projet de règlement. C'est-à-dire

995 qu'à partir de maintenant, tous les usages commerciaux seront dérogatoires. Inévitablement, il y aura une perte de valeur pour les propriétés parce que les possibilités d'agrandissement, de reconstruction en cas d'incendie seront fortement limitées, donc, les possibilités pour ces propriétaires-là seront réduites, donc, perte de valeur en cas de vente ou de ré-hypothèque de propriété par exemple.

1000 On a vu l'exemple de la propriété de Penske qui, elle, est très petite. Donc, les possibilités sont surtout à des fins commerciales, de commerces lourds par exemple, le projet de règlement va réduire les possibilités pour ces terrains-là.

1005 Le troisième point, c'est qu'en général les parcs industriels ne sont pas des endroits où on autorise seulement les usages industriels. Habituellement, on autorise également les commerces en support, des commerces que normalement on ne verrait pas sur une rue principale par exemple. Habituellement les commerces de camionnage, on les autorise dans les parcs industriels pour éviter le camionnage dans les rues résidentiels et dans les rues commerciales des centres-villes par exemple.

1010 Le quatrième point, c'est qu'on constate que certains usages justement commerciaux pourraient être conformes aux lignes directrices du ministère. Le cinquième point, je l'ai mentionné, on constate qu'il ne sera probablement plus possible... on aimerait avoir la confirmation de la Ville de Montréal qu'il ne sera plus possible de faire des demandes de projets particuliers pour un projet industriel qui aurait une composante commerciale. Est-ce que ce serait possible? Donc, c'est une question qu'on pose.

1015 Le sixième et dernier point, quand le projet de centre de compostage a été annoncé, la Ville de Montréal a bien mis l'accent que ce projet contribuerait au développement économique du secteur. Donc, il y aurait des retombées. La compagnie Penske est heureuse qu'il y ait des retombées dans un secteur où elle opère. Par contre, on est inquiet que ce projet de centre de compostage aura peut-être l'effet inverse. Si les propriétaires ne peuvent plus investir ou ne sont plus motivés à investir sur leur propriété, peut-être que l'effet inverse se produira plutôt. Peut-être qu'on constatera une dévitalisation du secteur plutôt qu'une dynamisation du secteur.

1020

1025 Pour terminer, on a trois recommandations qui ont été élaborées en collaboration avec Penske. Dans un premier temps, on demande que l'interdiction d'usages commerciaux prévoit des exceptions pour certains commerces lourds, on en a parlé.

1030 Le deuxième point, c'est de reconsidérer le rayon de 500 mètres, qu'on nous explique peut-être plus en détail pourquoi on ne peut pas ou est-ce qu'on peut réduire le rayon à 250 mètres? Dans le cas où on réduirait le rayon à 250 mètres, la propriété de Penske se trouverait maintenant à l'extérieur de ce rayon-là, donc, ce serait souhaité par la compagnie.

1035 Le troisième point. Offrir la possibilité à la pièce par le règlement sur les projets particuliers de pouvoir autoriser des projets qui ont des composantes commerciales et qui seraient compatibles avec le centre de compostage.

Donc, voilà les trois recommandations de Location de camions Penske. Merci.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1040 Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur Lusignan. Une première question en relation avec votre chapitre sur la synthèse et les recommandations. Vous indiquez entre autres que la configuration et les dimensions de plusieurs terrains ne se prêtaient pas à des fins industrielles et vous avez expliqué pourquoi précédemment et que Penske, pour cette raison-là, aurait perdu plusieurs locataires potentiels. Dans quel secteur d'activités se retrouvaient ces locataires-là?

**M. JEAN-FRANÇOIS LUSIGNAN :**

1050 Oui. Pour l'essentiel, j'ai un exemple en tête qui était justement des entrepreneurs en construction qui ont besoin d'un espace d'entreposage. Actuellement la portion est de la propriété est clôturée avec une clôture opaque, donc, il y aurait possibilité pour des entrepreneurs qui ont besoin d'entreposer de la machinerie par exemple, on sait que

1055

l'arrondissement a investi récemment sur le boulevard Henri-Bourassa et prévoit le faire sur Saint-Jean-Baptiste aussi, mais de la rue, la propriété est vraiment bien aménagée avec des clôtures. Donc, ce serait possible. C'est un exemple de locataire possible.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1060

L'entreposage de machinerie.

**M. JEAN-FRANÇOIS LUSIGNAN :**

1065

Oui, c'est ça. Ou d'entrepreneur ou de... ça pourrait être un autre commerce de camions également aussi.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1070

Des questions?

**Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

1075

Oui. À l'item 5 de vos constats, vous en avez parlé un peu, mais j'aimerais vous demander un peu plus de précisions. Quand vous déplorez le fait qu'on retire le droit d'autoriser des projets par la procédure du PPCMOI, vous parlez de projets industriels qui ont un volet commercial ou des commerces qui sont support à l'industrie.

**M. JEAN-FRANÇOIS LUSIGNAN :**

1080

Oui.

**Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :**

1085 Ma question est : Est-ce que vous aviez déjà des projets en ce sens-là? Et est-ce que vous pourriez nous dire un tout petit peu quel type de projets étaient sur la table à dessin?

**M. JEAN-FRANÇOIS LUSIGNAN :**

1090 Oui. Je pourrais vous dire que, ça n'a pas été mentionné dans le mémoire, mais Penske lorsqu'on a commencé à travailler avec eux, c'était préalablement au projet de centre de compostage, plus tôt cette année, elle avait un projet de rapatrier des opérations de leur entreprise de maintenance entre autres sur le site. On comptait demander l'ajout de certains usages commerciaux sur sa propriété, et l'annonce du projet et l'interdiction des usages commerciaux a mis un frein à une partie des projets d'investissement sur la propriété de Penske.

**Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :**

1100 O.K. Et de fait, le territoire, la propriété de Penske est-elle dans le périmètre de 500 mètres au complet?

**M. JEAN-FRANÇOIS LUSIGNAN :**

1105 Oui, tout à fait. Il y a peut-être quelques mètres qui ne le sont pas, mais à ma connaissance, elle l'est au complet, oui.

**Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :**

1110 O.K. Merci.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur Lusignan.

1115 **M. JEAN-FRANÇOIS LUSIGNAN :**

Merci.

1120 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Au revoir. J'inviterais maintenant monsieur Steve Potvin.

**M. STEVE POTVIN :**

1125 Bonsoir, Madame la présidente.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Bonsoir, Monsieur.

1130

**M. STEVE POTVIN :**

Madame la commissaire.

1135 **Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

Bonsoir.

**M. STEVE POTVIN :**

1140

Je suis Steve Potvin, je suis urbaniste. Je représente le groupe d'automobiles GPA inc., mieux connu sous le nom Groupe Gabriel, qui est le plus grand propriétaire de concessionnaires automobiles sur le territoire de Montréal.

1145

Je vais faire un bref historique du projet du Groupe Gabriel sur le site qui est plus au sud du futur centre de compostage. En résumé, le Groupe Gabriel collabore avec les responsables de l'arrondissement depuis 2011 sur un projet de développement commercial qu'on a vu au préalable. Donc, ce serait la construction et l'implantation de trois concessionnaires.

1150

Il y a eu beaucoup d'investissements et de travaux qui ont été faits. Il y a eu des acquisitions de terrains, donc, plusieurs échanges, négociations au fil du temps avec l'arrondissement. Le projet fut présenté officiellement au conseil d'arrondissement du 11 mars 2014, donc, en PPCMOI comme vous l'avez soulevé tout à l'heure, donc, le projet a été adopté en première lecture.

1155

Donc, une résolution a été adoptée en ce sens-là. Une consultation publique devait avoir lieu sur ledit projet le 26 mars 2014, Cependant, celle-ci a été retirée de l'ordre du jour à la dernière minute. Depuis ce temps-là, et parallèlement, la Ville de Montréal, on l'a vu, s'est engagée à autoriser des activités... Pardon. Suite à l'avis du Centre de sécurité civile, a décidé de stopper le processus d'adoption.

1160

1165

Plusieurs échanges ont tenté d'avoir eu lieu entre le Groupe Gabriel, mais ça s'est avéré lettre morte. Depuis ce temps-là, on a fait des demandes pour obtenir des documents dont une copie du rapport du Centre de sécurité civile qui nous expliquerait un peu mieux pourquoi le projet a été annulé à la dernière minute.

1170 Je vais faire un bref retour sur le cadre réglementaire dans lequel le projet a été  
planifié. Quand on a fait les travaux de planification du secteur, l'affectation du sol du site était  
un secteur d'emploi, donc, usage compatible à un secteur d'emploi. Il y avait les commerces,  
services de voisinage, commerces artériels lourds. Donc, des usages qu'on voit souvent en  
bordure d'autoroute ou dans des secteurs industriel-commercial. Donc, les règles du jeu au  
départ, c'était cette planification-là accompagnée du zonage compatible. Donc, on avait tout  
en main si on veut pour planifier un projet commercial comme on l'a présenté.

1175  
1180 Donc, un petit rappel du site, on l'a vu un petit peu plus en détail avec le plan de  
madame Lepinoux, donc, c'est directement au sud, et les concessionnaires, c'était ces trois  
bâtiments-là qui sont implantés si on veut en front de lot. Ce qui était intéressant, c'est que  
c'était un projet... on voulait faire école un peu, c'était de... donc, les bâtiments étaient plus  
près de l'autoroute, les stationnements derrière construits selon des principes de  
développement durable. Donc, on essayait de faire un peu les concessionnaires automobiles  
autrement dans ce cas-là et puis le Groupe Gabriel en était bien fier. Donc, un peu déçu de  
tout ce qui s'est passé au fil de la dernière année.

1185 Ici, on explique un peu qu'il y a des usages du même type sur les terrains voisins.  
Donc, il y a plusieurs implantations de concessionnaires du même type dans l'environnement.

1190 En résumé, le Groupe Gabriel a fait des investissements considérables dans ce projet-  
là. Il y a eu beaucoup d'honoraires professionnels qui ont été engagés, architectes, ingénieurs,  
avocats, des acquisitions de terrains plus au nord pour combler les demandes de  
l'arrondissement à l'égard du nombre de places de stationnement. Donc, on voulait un projet  
plus vert, il fallait donc acquérir un terrain plus au nord pour y entreposer les véhicules, donc, la  
marchandise supplémentaire.

1195 Et puis c'est ça, ce qu'on veut un peu faire valoir aujourd'hui, c'est que les règles du jeu  
ont changé au fil du processus, puis nos recommandations sont assez simples.

1200

Le Groupe Gabriel, on propose que le centre de compostage à cet endroit devrait être abandonné simplement. On aimerait que les autorités municipales nous communiquent les informations relatives aux installations environnantes, les impacts sur la sécurité. - Comme j'ai dit, on a fait des demandes à cet effet-là et puis on n'a pas eu de réponse. Et puis on aimerait que rapidement, on entreprenne un processus de discussions avec le Groupe Gabriel afin de permettre le redéveloppement du projet ou de démarrer ce projet-là qui nous tient à cœur. C'est tout.

1205

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Merci beaucoup, Monsieur Potvin.

1210

**M. STEVE POTVIN :**

Ça me fait plaisir.

1215

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

J'aimerais poser peut-être une petite question d'information.

1220

**M. STEVE POTVIN :**

Oui.

1225

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Je ne sais pas si vous l'avez mentionné, mais en tout cas, je n'ai pas compris, je n'ai pas bien entendu. Dans votre mémoire à la page 3, vous indiquez entre autres au troisième alinéa que vous avez fait, que le Groupe plutôt a fait l'achat d'un terrain situé sur Henri-Bourassa est. Où est-ce qu'il se trouve ce terrain-là?

**M. STEVE POTVIN :**

1230

Je n'ai pas *Google* pour la localisation exacte, mais c'est tout près.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1235

C'était tout près?

**M. STEVE POTVIN :**

1240

Oui.

**M.NABIL KARDOUS :**

1245

En face des installations de Gaz Métro sur Henri-Bourassa. Par rapport au plan que vous avez pour les installations de Penske, ça se trouve à être à quelque 600 mètres plus à l'est.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1250

D'accord. C'est très bien. Merci. Oui?

**Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

1255

Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur les projets? Vous, vous parlez de ce projet-là, est-ce qu'il y a d'autres projets qui étaient prévus avec les différents promoteurs avec lesquels vous travaillez?

**M. STEVE POTVIN :**

Moi dans le mandat, c'était seulement avec le Groupe Gabriel.

1260

**Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

C'est celui-là.

1265

**M. STEVE POTVIN :**

Oui.

**Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

1270

O.K. Merci.

**M. STEVE POTVIN :**

1275

Merci.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Alors, je vous remercie, Monsieur Potvin.

1280

**M. STEVE POTVIN :**

Merci.

1285 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

On a prévu une pause d'une quinzaine de minutes. Si les deux personnes qui doivent se présenter à la pause étaient d'accord, étaient sur place, j'allais vous proposer comme on est un petit peu en avance sur notre horaire de donner suite tout de suite, tout de suite.

1290

Alors, est-ce que madame Piché est ici? Oui, effectivement je vous reconnais. Et monsieur Massé? Oui, vous êtes ici. Est-ce que vous seriez tous les deux d'accord pour qu'on devance vos présentations? Alors, ça permettrait à tout le monde de rentrer à la maison peut-être un peu plus tôt. Alors, merci. Donc, j'inviterais madame Piché.

1295

**Mme MARTINE PICHÉ :**

Bonsoir.

1300 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Bonsoir, Madame.

**Mme MARTINE PICHÉ :**

1305

C'est une très bonne idée, terminer plus tôt.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1310

C'est une bonne idée.

**Mme MARTINE PICHE :**

1315 Alors, premièrement je m'excuse parce que sur l'adresse de mon mémoire je n'ai qu'une seule fois «madame» et je n'ai pas «mesdames». Ça a l'air de rien, mais ça me fatigue.

**Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :**

1320 Et vous avez des «messieurs».

**Mme MARTINE PICHE :**

1325 Pardon?

**Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :**

Et vous avez des «messieurs».

1330 **Mme MARTINE PICHE :**

1335 J'ai des «messieurs». Parce que je faisais allusion à ces messieurs qui avaient été les porte-parole et les présentateurs du projet quand j'étais venue ici. Donc, c'est eux que j'avais en tête et j'avais madame Brodeur. Donc, mes excuses.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Ce n'est pas très grave.

1340 **Mme MARTINE PICHÉ :**

À l'instar de monsieur Vanier, je me suis rendue aussi devant la Commission de l'aménagement et le développement du territoire et on m'a invitée ici à le faire. Si je me souviens bien, je pense même que c'était monsieur à ma gauche qui a dit : «Madame, pour les histoires de bruit de camionnage, vous seriez mieux d'aller vous exprimer là-bas.» Chose que j'ai faite.

Je me suis rendue à St-Léonard, j'ai été accueillie comme ici. Tout le monde est bien intéressé et j'ai exposé mes questions, j'ai exposé mon problème et j'ai fait suivre des questions et on m'a dit «Bien, vous devriez aussi faire un mémoire.» Comme vous, Madame, vous m'aviez invitée de le faire.

Ça a été une grosse semaine et le mémoire que je vous présente est pour moitié celui que j'ai présenté à la Commission du plan d'aménagement parce que la présentation de qui je suis ne change pas et les démarches entreprises depuis maintenant 2010 sont les mêmes. Ce qui a changé, c'est la deuxième page où je m'inquiète du fait qu'il n'y a pas à ce que j'ai entendu d'étude d'impact sur le bruit qui peut à large spectre toucher Sherbrooke Est. Il n'y a pas d'études d'impact qui ont été faites.

Et je vous exposais, Madame Brodeur, l'autre soir, que chiffres à l'appui - et j'ai vraiment tous les documents ici que je vais laisser, chiffres à l'appui, il y a 1500 camions qui passent sous nos fenêtres rue Sherbrooke pour ce qui est des résidents entre la 25 et George V. Il y a eu un comptage en 2011 et il s'est avéré qu'il y avait là-dessus 400 camions juste de nuit qui passaient sous nos fenêtres et nos balcons, balcons que, comme je vous disais dans le mémoire, nous n'utilisons plus.

Voilà que quand il y a des projets comme ça, soit dans Montréal-Est ou soit dans Pointe-aux-Trembles, la première inquiétude qu'on a, c'est : Est-ce qu'il y aura plus de camions? Je ne peux pas m'empêcher de penser que oui, étant donné que les bennes

1370 tasseuses vont bien avoir à passer quelque part pour acheminer la matière première des  
résidus verts jusqu'à l'usine.

Je regrettais un petit peu qu'une grande ville comme Montréal ait parfois le mauvais  
côté d'ignorer entre sa main droite et sa main gauche ce qui se passe et comment jouer  
1375 l'accord qui va avec le morceau et je me disais que ce ne serait pas mauvais que j'intervienne  
et que j'aie posé des questions en ce sens-là. Et je vous dis pourquoi.

Parce que suite à toutes mes démarches depuis 2010, j'ai quand même eu des gains  
qui sont moraux pour l'instant, mais je me fais penser au nageur qui malgré tous les efforts  
1380 qu'il fait se voit rattraper par une vague de fond à laquelle il ne s'attendait pas, mais qui le fait  
reculer. Et la présentation de l'usine de compostage me donnait cette impression vu qu'il n'y  
avait pas d'étude d'impact sur le bruit que nous connaissons de plus.

On disait la Métropolitaine va être mise à contribution largement, mais la  
1385 Métropolitaine si elle était mise à contribution si largement par l'industrie ne causerait pas  
autant de problèmes rue Sherbrooke de fréquentation des camions de transit. De laisser les  
choses sans balises ne sont plus au goût du jour. D'après moi, si on veut que Montréal reste  
une ville hospitalière pour les Montréalais de souche comme moi, puis ceux de Tétréaultville  
pour beaucoup, il faudrait qu'on pense à ça, planifier.

1390 Quand j'ai fait mon exposé à Saint-Léonard, l'urbaniste qui était là m'a dit : «Madame  
Piché, le problème de transport à Montréal, ce que vous évoquez, doit être pris à bras le  
corps.» Effectivement, les médecines douces ne fonctionnent pas. Effectivement, lorsqu'on  
demande de façon incitative à l'Union des camionneurs de prendre des autoroutes au lieu de  
1395 prendre Sherbrooke, ça ne fonctionne pas. Il y a eu des pancartes de posées, il y a eu des  
lettres envoyées à monsieur Cadieux, il y a eu des tables rondes où des ingénieurs étaient  
bien conscients : on disait : «On va faire un nouvel asphalte rue Sherbrooke, vous allez voir  
l'amélioration. On va changer la synchronisation des feux, vous allez voir l'amélioration.»

1400 Mais pour moi, et parfois même ça me faisait fâcher, pour moi, c'était trop ténu. Ce qu'il faut, c'est ce que monsieur Ducas disait : une prise à bras le corps. Et lorsqu'on me dit : «La Métropolitaine va en absorber», je voudrais bien que la Métropolitaine en absorbe si les camions sont contraints d'utiliser d'autres artères qu'une artère résidentielle.

1405 Il y a 780 adresses sur Sherbrooke de résidences seulement entre George V et la 25, c'est quand même beaucoup, sans compter les rues transversales près de Sherbrooke qui sont touchées par ce bruit. Il y a eu avant nous la lutte des gens de la rue Notre-Dame qui ont vu leur transit se déplacer vers Sherbrooke par réglementation. Donc, comme je disais l'autre soir, on a *déshabillé Jean pour habiller Jacques* et là maintenant, nous sommes pris avec le problème.

1410  
1415 Donc, mes deux gains moraux sont les suivants. D'abord, nous avons un règlement qui est rendu à Québec qui va interdire le transit de nuit. - J'ai une copie ici que je vous laisserai. C'est parce qu'il y a eu beaucoup de... il y a eu un comité technique de mis sur pied par monsieur Ménard, notre maire d'arrondissement, qui était au transport aussi à ce moment-là et le comité technique qui était constitué d'ingénieurs de la Ville, représentants des camionneurs, représentants du Port de Montréal, représentants du MTQ, tout ce beau monde s'est penché et a dit «Oui, il faut faire quelque chose.»

1420 Il y avait eu aussi en 2012 des études de décibels. En décibels, nous dépassons les 80 très fréquemment alors que c'est 55 qui est la norme et, même à l'intérieur, fenêtres fermées, nous dépassons les 70, sonomètre à l'appui. Il était installé dans mon condo, et pour l'extérieur, il était installé sur mon balcon. Donc, pour vous donner juste une idée, deux personnes assises sur le balcon qui prendraient une petite sangria ne pourraient pas se parler sans hurler. C'est à peu près le portrait.

1425  
Donc, décibels à l'appui, comptage à l'appui, ce comité-là a été obligé de se rendre à l'évidence et dire «C'est effarant, on ne peut pas, on ne peut pas ne pas souscrire du moins en partie aux demandes des citoyens.»

1430

Maintenant, étant donné que la rue Sherbrooke est une route aussi provinciale, la 138, on va voir si le ministère des Transports qui était quand même partie à la table va finir par signer. Ça, ce serait un gain. Mais quand je dis que ça, c'est pour le soir de 7 à 7, qu'advient-il du jour?

1435

Vous savez, la rue Sherbrooke est faite de garderies, de résidences de personnes âgées, c'est fait de tours d'habitation, de condos, de tours d'habitation où il y a des retraités qui y habitent, comme Montréal est quand même en partie faite de retraités et il y a une population active comme moi. Donc, c'est une vie de quartier, une vie...

1440

Mais je remarque quand même qu'étant une partie moi aussi du Collectif en environnement, on est souvent, nous, au prise avec des problèmes qui nous mettent sur la défensive. C'est très difficile pour nous de construire un quartier agréable, accueillant. On est toujours en train de se battre. Le camionnage, c'est le sujet de nos réunions très très souvent et ce gain-là était important. Mais je m'aperçois qu'en même temps, est-ce que ça a un rayonnement assez grand, ces gains-là, pour qu'on sache quand on ouvre une usine et que ça reste quand même Montréal, pour qu'on sache qu'il y avait quand même des démarches pour atténuer le bruit et les nuisances chez les citoyens?

1445

1450

Quand on a dit la Métropolitaine, je me souviens d'avoir parlé entre autres d'une entreprise qui n'utilise jamais la 40, qui a pourtant une sortie sur la 40 et qui utilise Sherbrooke tout le temps et en plus, cette entreprise-là qui est la carrière reçoit les camions de neige l'hiver. Donc, on a un trafic de camions de neige à toutes les tempêtes, incessant, on a des matières dangereuses et on a des mastodontes qui passent. 1500 par jour, 400 la nuit.

1455

Donc, vous voyez un peu le topo. S'il n'y a personne qui en parle, on va viser toujours plein emploi, développement, mais en même temps, Montréal doit rester une ville hospitalière pour ses résidents et le directeur de la Santé publique a émis un avis cet été en juin 2014 et

1460 demande qu'il y ait des mesures et demande qu'il y ait dans le Plan d'urbanisme des comités et demande qu'on soit sensible à ça.

1465 Là, je n'ai pas de portrait réel et je n'ai pas d'assurance réelle que les quelques camions ou les quelques décibels de plus ne feront pas une différence énorme à cause du transport justement des bennes tasseuses comme des camions à ordures, j'imagine, et Sherbrooke sert trop souvent de voie alternative naturelle. Si la Métropolitaine bloque, c'est Sherbrooke. Si elle ne bloque pas, on prend Sherbrooke aussi, mais, à plus forte raison lorsque la 40 bloque, la Métropolitaine.

1470 Il va y avoir un train de l'Est. Est-ce que ça va assurer une plus grande fluidité sur la Métropolitaine? Est-ce que ça va assurer une plus grande fluidité pour les camions sur la rue Sherbrooke? C'est à savoir. Moins de véhicules, plus de camionnage, ça ne nous rend pas très heureux non plus.

1475 Moi, je sentais le besoin de dire ça bien haut et bien fort pour que tout le monde s'entende. Il y a quelque chose en filigrane qu'il faut considérer, c'est les quartiers résidentiels qui sont à plus large spectre que l'usine de biocompostage, mais qui vont peut-être souffrir aussi de ces usines-là encore. À chaque fois qu'il y a quelque chose dans l'Est, si les raffineries veulent encore reprendre du service, on est inquiet. On risque d'écooper aussi.

1480 Je suis bien consciente, Madame, que les infrastructures, on ne les fait pas comme ça, mais néanmoins, il va falloir soit baliser les horaires, peut-être s'assurer que c'est toujours quand la Métropolitaine ou qu'Henri-Bourassa est désengorgé que les transports se feraient à défaut d'avoir des balises dans l'espace.

1485 Je ne sais pas, je ne suis pas urbaniste, mais je demande quand même qu'on soit sensible à ça et qu'on fasse des études d'impact avant toute chose pour pouvoir diriger les allées et venues des camions, mais de façon certaine et non pas aléatoire en disant : «Oui, ben, le développement durable, le ministère nous demande de s'assurer que nous sommes

1490 près des autoroutes et des grandes artères», mais qui dit grandes artères ne dit pas  
nécessairement des champs. Les grandes artères, c'est aussi des quartiers résidentiels dans  
notre cas.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1495 Alors, merci beaucoup, Madame Piché. Moi, j'aurais une question en relation avec le  
mémoire que vous nous avez fait parvenir où vous faites référence entre autres à un  
recomptage dans le cadre de travaux découlant des tables rondes organisées par monsieur  
Ménard.

1500 **Mme MARTINE PICHÉ :**

Oui.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1505 De recomptage de décibels en 2014 après le repavage de Sherbrooke en partie. Est-ce  
que vous savez qui a fait ce recomptage? Je vous pose la question parce que s'il y avait un  
document, on aimerait y avoir accès.

1510 **Mme MARTINE PICHÉ :**

Le document n'est toujours pas sorti.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1515 Bon.

**Mme MARTINE PICHÉ :**

1520            Au conseil d'arrondissement, j'ai pose la question aux gens de la table qui s'occupe de ces choses-là et c'est monsieur Niro qui s'en occupe. Monsieur Niro, bien je le pourchasse souvent, je vais continuer à le pourchasser parce que je n'ai pas de rapport de ça. Mais ça a été fait en bonne et due forme par les techniciens de la ville-centre parce qu'il n'y en a pas légion des techniciens pour les sonomètres à Montréal. Monsieur Volcy - je me souviens de  
1525            son nom, a installé l'appareil en juin, mi-juin, et l'appareil a été là un bon cinq jours.

                 Par contre, Madame, j'avais bien dit à monsieur Niro lorsqu'il m'a appelée pour me dire: «On va reprendre une mesure», j'ai dit : «Monsieur Niro, je ne veux pas avoir l'air *chichiteuse*, mais je peux vous dire qu'à l'oreille humaine, il n'y a pas grande différence parce  
1530            que ce n'est pas le fait qu'il y ait une petite craque dans la rue ou qu'il y ait des nids de poule dans la rue qui sont les seuls...

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1535            Les seuls facteurs.

**Mme MARTINE PICHÉ :**

                 Les seuls facteurs. On a affaire à des immenses camions avec des freins Jacob, avec  
1540            des moteurs qui forcent. Les boîtes de monsieur Lafarge claquent, *clac clac tang tang tang*, qu'elles soient pleines ou qu'elles soient vides, et je pense que lorsqu'il y a eu la construction du CUSM, les camions passaient dans cette direction-là.

                 Donc, on a eu ça, on a ça encore. Là, au moment où je vous parle, je parle de gains  
1545            moraux parce que la Santé publique est intervenue et parce qu'on a un règlement. Mais ce soir je vais rentrer, Madame, et déjà, à 4 heures du matin : *bang bang bang bang*. Et ce n'est pas le fait de ré-asphalter qui va faire la différence. Peut-être minime, mais à la perception de l'oreille, il n'y aura pas grand-chose.

1550 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Pas de différence.

1555 **Mme MARTINE PICHÉ :**

Mais ce n'est pas pour être négative, c'est un fait.

1560 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Merci. Oui?

**Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

1565 Et quand vous résumez à la fin de votre mémoire, Madame Piché, votre souhait d'un plan de transport solide et rigoureux qui ne contient pas seulement des mesures incitatives, vous souhaiteriez quoi? Il y aurait quoi comme éléments essentiels dans ce plan?

**Mme MARTINE PICHÉ :**

1570 Vous savez, on a parlé déjà de développer une route sur le terrain de Shell, mais ça bouge tellement en ce moment, j'ai l'impression qu'il y a des projets qui se feront, qui se feront pas selon si Enbridge s'installe, si Enbridge ne s'installe pas. Shell, est-ce que la compensation de son départ a été versée? Est-ce qu'il y a des sous pour construire une route?

1575 J'entendais tantôt quelqu'un dire 5 M\$, je pense que c'est monsieur Vanier qui disait que c'était 5 M\$, c'est bien peu pour mettre sur pied le comité de la relance de l'Est, mais y aurait-il des voies alternatives? Y aurait-il moyen de baliser les heures aussi et de s'assurer que ce sont les artères non résidentielles qui sont le plus mises à contribution?

1580 On n'a pas à aller dans le sens inverse des efforts que nous déployons depuis des années. Si, Madame, c'était simple, j'aimerais ça vous dire : «Ben oui, moi, je l'ai la solution. Je vais aller vous la dire tout de suite», mais même les urbanistes ont l'air à trouver que c'est une patate chaude, je pense.

1585 Mais néanmoins, il y a un point tournant à Montréal. Ou bien on s'en va carrément vers faire une autoroute avec la rue Sherbrooke et faire de nous l'antichambre d'un quartier industriel, que ce soit comme ça et c'est tout, ou bien on prend des mesures, des mesures musclées et on met tout le monde, toutes les têtes de la Ville de Montréal sur le problème, probablement bien plus compétentes que la mienne en la matière.

1590 **Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

Merci beaucoup, Madame.

**Mme MARTINE PICHÉ :**

1595  
Merci à vous.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1600  
Bonsoir.

**Mme MARTINE PICHÉ :**

Merci. Bonsoir.

1605  
**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

J'inviterais monsieur Massé, s'il vous plaît. Alors, vous êtes Madame?

1610 **Mme JULIE LABRECQUE :**

Julie Labrecque.

1615 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Madame Labrecque.

**Mme JULIE LABRECQUE :**

1620 Oui. Madame la présidente, Madame la commissaire, bonsoir, Julie Labrecque du groupe BC2. Nous avons été mandatés par l'Association des copropriétaires des condos 5001 dont monsieur Massé assure la présidence. Nous avons déposé un mémoire au sujet du projet de centre de compostage et j'aimerais vous en faire le résumé brièvement ce soir.

1625 En somme, l'Association de condominiums 5001 regroupe 10 copropriétaires et c'est un immeuble à vocation commerciale principalement qui est occupé par plusieurs commerces dont les besoins nécessitent plus d'espace que la normale, notamment pour des raisons d'entreposage. À titre d'exemple, l'un des copropriétaires est un commerçant de portes et fenêtres, et c'est de la marchandise qui nécessite beaucoup d'entrepôt à l'arrière. Donc, c'est  
1630 extrêmement spécialisé et c'est un usage qui cadre très bien dans le cadre environnant.

J'ai fait une petite carte rapidement. Le site des copropriétaires dont il est question  
aujourd'hui est représenté en jaune par le polygone. Le site en rouge est bien évidemment le  
projet de centre de compostage et l'entièreté des condos se retrouve dans la zone tampon de  
1635 500 mètres. Sur rue, le site démontre une présence qui est très commerciale. Donc, il y a des vitrines à l'avant, il y a du stationnement et puis, à l'arrière, le bâtiment s'étend et offre les espaces d'entreposage.

1640 Si le projet de règlement est adopté, comme on l'a entendu dans les présentations précédentes, toutes les activités commerciales deviendront dérogatoires. Donc, la majeure partie des commerçants qui sont propriétaires d'un local ici se retrouveront en situation dérogatoire qui sera notamment protégée par droit acquis.

1645 Ceci dit, au sens de la réglementation de zonage de l'arrondissement, le droit acquis ne permet pas d'agrandissement d'usage. Même si c'est à même le bâtiment existant, on effectue un remaniement de la superficie des locaux de manière à ne pas affecter l'enveloppe extérieure du bâtiment, ce n'est pas permis par la réglementation en vigueur.

1650 Le droit acquis aussi est perdu si l'usage est interrompu pour plus de douze mois ou si le propriétaire du local loue son local à un usage qui est permis au sens du règlement. Donc, il ne peut pas revenir à un usage commercial si par exemple il le louait à un usage qui est considéré comme industriel.

1655 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Industriel.

**Mme JULIE LABRECQUE :**

1660 Exactement. Le règlement de zonage de l'arrondissement prévoit qu'un usage dérogatoire à l'heure actuelle peut être remplacé par des usages des classes C.1 et C.2. C.1 étant commerces et services de voisinage et C.2 étant commerces et services artériels.

1665 Si le projet de règlement est adopté, cette flexibilité-là dans l'application du droit acquis, à notre interprétation, semble se retrouver perdue et donc, ça diminue évidemment la chance au propriétaire de... la flexibilité des propriétaires d'effectuer la location de leur espace.

1670

Donc, les impacts de ce règlement-là sont qu'il élimine et limite la possibilité d'agrandissement et de location des espaces, de chacun des espaces et qui par conséquent pourrait avoir une diminution sur la valeur de chacune des propriétés. C'est pour cette raison que l'Association des condos 5001 s'oppose au projet dans sa forme actuelle et demande à ce que la Ville de Montréal revoit le projet afin d'autoriser les usages commerciaux, certains usages commerciaux qui sont adaptés pour le contexte dans lequel on se trouve aujourd'hui. À titre d'exemple, le règlement de zonage de l'arrondissement prévoit une classe C.4 qui pourrait très bien s'adapter dans ce contexte-là.

1675

Et la seconde demande serait d'assouplir les règles en lien avec les droits acquis afin de permettre notamment une règle qui est déjà en application qui est de remplacer un usage par la classe C.1 ou C.2 sans perdre le droit acquis. Donc, voilà.

1680

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Merci beaucoup, Madame Labrecque.

1685

**Mme JULIE LABRECQUE :**

Bienvenue.

1690

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Peut-être une première question. Est-ce que vous pourriez préciser dans votre deuxième recommandation, vous demandez entre autres qu'advenant qu'il y ait des usages qui se retrouvent en droit acquis, que les établissements concernés, entre autres les condos, puissent pouvoir bénéficier de plus de latitude concernant l'agrandissement et le remplacement de commerces avec une liste d'usages de remplacement. À quoi vous pensez exactement?

1695

**Mme JULIE LABRECQUE :**

1700

Je faisais la mention un peu plus tôt d'usages de la classe C.4 par exemple qui est actuellement en vigueur dans le règlement de zonage de l'arrondissement, qui est commerces et services lourds, qui pourrait être très appropriée, qui n'occasionne pas un grand volume de clients, que les clients n'aient pas à être présents sur le site longtemps, donc, toutes les nuisances qui pourraient être occasionnées par la présence du centre de compostage pourraient être atténuées. Puis aussi, c'est très approprié au contexte qui est à vocation principalement industrielle.

1705

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1710

Industrielle, oui. Ça va. Alors, je vous remercie beaucoup de votre présentation. Est-ce que vous voulez intervenir, Monsieur Massé?

**M. MICHEL MASSÉ :**

1715

Oui, s'il vous plaît.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Venez au micro.

1720

**M. MICHEL MASSÉ :**

Bonsoir.

1725

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Bonsoir, Monsieur Massé.

**M. MICHEL MASSÉ :**

1730 Je suis tellement pas habitué dans ces soirées-là, je suis tellement pas habitué non plus de parler devant une audience. Je suis très concerné par le projet. Je suis l'administrateur du complexe, mais j'en suis aussi le propriétaire à 22%. Je suis propriétaire de mon emplacement d'affaires depuis 24 ans.

1735 Pour moi ce projet-là, c'est un non-sens. On est à l'entrée de la Ville de Montréal. Déjà, c'est un coin depuis 24 ans qui me lève le cœur à toutes les fois que je passe là le matin, je ne comprends pas comment on peut imaginer qu'on va changer ça avec un centre de compostage, puis en mettant des commerces de nature industrielle au lieu de commerciale.

1740 L'autre chose que je me demande, je me demande présentement à qui sert ce projet-là? C'est ma question. Tout le monde s'oppose au projet.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1745 Oui.

**M. MICHEL MASSÉ :**

1750 Il n'y a pas personne qui est en accord avec ce projet-là. À qui ça sert? Donc, c'est ça, c'est la question que j'ai ce soir. J'essaie de comprendre.

1755 Puis le secteur, il y a tellement de possibilités. Nous quand on a su que monsieur Dubois avait un projet, quand on a su que les concessionnaires s'en venaient, quand on a su que Standard Life avait un projet, on a entrepris une rénovation majeure du bâtiment et on l'a abandonnée. On l'a abandonnée parce qu'on est trop inquiet.

Ça fait qu'on trouve ça vraiment malheureux parce que moi, j'administre mes copropriétaires, je fais ça bénévolement pour eux, je suis concerné dans mon 20% du bâtiment, c'est tout, mais tout le monde est assez inquiet en somme.

1760

Puis je me demandais aussi : Est-ce qu'il y avait question d'avoir une piste cyclable un jour sur la rue Saint-Jean-Baptiste? Est-ce que la piste cyclable va être en lien avec le centre de compostage? Je ne sais pas si c'est un projet qui est encore viable, la piste cyclable?

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1765

Écoutez, je ne saurais pas vous répondre, mais je sais que dans les plans de la Ville, on a cru comprendre qu'il y avait quelque chose.

**M. MICHEL MASSÉ :**

1770

Bref, ce que je peux vous dire, je suis arrivé là, moi, il y a 24 ans. C'était vraiment un milieu très très très industriel. C'était vraiment pas beau, il y avait rien vraiment. Là, le coin avait commencé à bouger, mais là, depuis 10, 15 ans, ça a tout arrêté, puis je pense qu'avec ce centre-là, puis avec les règlementations industrielles que ça va créer, ben, c'est rien de bon pour le coin, c'est rien de bon pour notre complexe. C'est rien de bon pour moi non plus évidemment au niveau investissement immobilier. J'ai beaucoup à perdre dans ça.

1775

Donc, voilà. Puis vous n'avez pas de réponse à ma question : À qui profite présentement le centre?

1780

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

On reçoit votre...

1785

**M. MICHEL MASSÉ :**

Vous n'avez pas une piste.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1790

Pardon?

**M. MICHEL MASSÉ :**

1795 Vous n'avez pas une piste?

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1800 Écoutez, c'est un projet qui s'inscrit dans le cadre des cinq projets de biométhanisation et de compostage proposés par la Ville et normalement c'est un projet qui bénéficie à l'ensemble des citoyens. La question de l'emplacement, ça c'est autre chose.

**M. MICHEL MASSÉ :**

1805 Puis l'autre chose que je ne comprends pas, je ne m'y connais pas, mais comment la Ville peut choisir ce terrain-là? Il y a plein plein plein de terrains alentour qui sont contaminés, qui sont désuets, qui sont loin de nous, que la zone du 500 mètres probablement avantagerait. On nous a répondu : Parce que le terrain appartient à la Ville de Montréal. Il y a-tu quelqu'un à la Ville de Montréal qui a pensé qu'ils pourraient le vendre le terrain, puis aller s'installer ailleurs?

1810

Je ne comprends pas ça non plus, la réponse que le terrain appartient à la Ville de Montréal. Ils ont juste à le vendre et aller s'installer ailleurs. Il me semble que ce serait ben facile pour eux.

1815

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Alors, on reçoit ce que vous nous dites. Alors, on vous remercie beaucoup à la fois de votre intervention, votre témoignage aussi.

1820

**M. MICHEL MASSÉ :**

Ça me fait plaisir.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1825

Je vous en prie. Alors, j'avais indiqué en ouverture de séance que je donnerais le droit de parole à la Ville de Montréal aux fins de rectification d'informations qui ne seraient pas juste. Alors, j'invite, c'est monsieur Blain peut-être qui va venir?

1830

### **DROIT DE RECTIFICATION**

**M. ÉRIC BLAIN :**

1835

Bonsoir. J'aimerais dans un premier temps remercier les personnes qui ont pris la peine ce soir de s'exprimer devant la commission. Comme hier, j'ai juste un point à clarifier, c'est la fameuse limite de 500 mètres ou de 250 mètres par rapport au centre de compostage.

1840

Il faut comprendre que dans les lignes directrices, il y a deux catégories de centre de compostage, un de plus petite catégorie, la catégorie 1, et un de plus grande capacité qui est la catégorie 2. La limite de 500 mètres s'applique à la catégorie 2 et la limite de 250 mètres s'applique à la catégorie 1 dans le cas où toutes les activités se font à l'intérieur. Et le centre de compostage de la Ville de Montréal est de catégorie 2.

1845

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

C'est tout?

**M. ÉRIC BLAIN :**

1850

C'est tout.

**MOT DE LA FIN**

1855 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Alors, je vous remercie. Alors, l'assemblée de ce soir est donc terminée. Ma collègue et moi de même que notre analyste, Stéphanie Wells commenceront à analyser l'information reçue et les opinions qui nous ont été communiquées.

1860

Le rapport de la Commission sera présenté aux élus municipaux au début de l'année 2015 comme je vous l'ai mentionné en ouverture et sera rendu public deux semaines après ce dépôt. La Commission n'a qu'un rôle consultatif, alors c'est peut-être un peu frustrant pour certains d'entre vous qui auraient souhaité...

1865

**Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :**

Tu n'as pas de son.

1870 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Je n'ai pas de son? Oui, vous m'entendez? Je m'excuse.

**Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :**

1875

Il y avait monsieur qui disait qu'il n'entendait pas.

**Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1880

Je peux parler plus fort cependant. Est-ce que ça va mieux pour tout le monde? Bon. Je m'excuse.

1885

Alors, je disais que la Commission n'avait qu'un rôle consultatif et on n'a pas les réponses aux questions que certains d'entre vous se posent. On va tenter cependant dans notre rapport de témoigner à la fois de vos questions, mais aussi peut-être d'apporter des réponses qu'on pourrait retrouver par la suite.

1890

Ce n'est pas l'Office qui prend les décisions concernant le projet de règlement sur lequel vous avez été consulté; les décisions relatives au projet appartiennent au conseil municipal de la Ville et au conseil d'agglomération de Montréal.

1895

Je remercie toutes les personnes qui ont soutenu les travaux de la Commission, madame la sténographe, monsieur le responsable du son, tout le personnel de l'Office. Je remercie aussi les représentants de la Ville de Montréal.

1900

Je suis reconnaissante enfin à toutes les personnes qui sont venu présenter leur mémoire, qui ont pris la peine d'en écrire un, de même que toutes les personnes aussi qui se sont déplacées pour assister à cette rencontre. Je veux saluer votre courtoisie et votre patience. I thank you for coming this evening and also for your courtesy and patience.

Bonne soirée. Merci beaucoup.

**FIN DE LA SÉANCE**

1905

\* \* \* \* \*

1910 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1915 \_\_\_\_\_  
**LOUISE PHILIBERT, s.o.**